

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2015
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 09/10/15 s'est réuni le jeudi 15 octobre 2015, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Gérard MILLET, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Gérard MILLET, **Maire**

Monsieur Louis VOGEL, Madame Marie-Hélène GRANGE, Monsieur Kadir MEBAREK (à partir du point n° 4), Madame Patricia ASTRUC-GAVALDA, Madame Renée WOJEIK (du point n° 1 au point n° 5 inclus), Monsieur Romaric MOYON, Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ, Madame Ségolène DURAND, **Adjoints**

Monsieur Jean-Claude COULLEAU, Monsieur Gérard PILLET, Madame Marie-Rose RAVIER, Madame Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Monsieur Henri MELLIER, Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA, Madame Jocelyne LANGMANN, Monsieur Didier GUISY, Monsieur Mourad SALAH (du point n° 1 au point n° 13 inclus), Monsieur Mohammed HADBI, Madame Valérie VERNIN, Monsieur Claude BOURQUARD, Monsieur Thierry BRISSON, Monsieur Baytir THIAW, Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO, Madame Djamila SMAALI PAILLE, Madame Farida ATIGUI (du point n° 1 au point n° 19 inclus), Monsieur Thomas GUYARD, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Kadir MEBAREK (du point n° 1 au point n° 3 inclus), Monsieur Mourad SALAH (à partir du point n° 14), Madame Farida ATIGUI (à partir du point n° 20)

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Noël BOURSIN a donné pouvoir à Monsieur Gérard MILLET, Madame Renée WOJEIK a donné pouvoir à Monsieur Kadir MEBAREK (à partir du point n° 6), Madame

Brigitte TIXIER a donné pouvoir à Monsieur Louis VOGEL, Monsieur Anthony LEMOND a donné pouvoir à Madame Ségolène DURAND, Monsieur Xavier LUCIANI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude COULLEAU, Madame Josette CHABANE a donné pouvoir à Madame Patricia ASTRUC-GAVALDA, Madame Catherine STENTELAIRE a donné pouvoir à Madame Jocelyne LANGMANN, Madame Corinne AUBANEL a donné pouvoir à Madame Marie-Rose RAVIER, Monsieur Mohamed MOKEDDEM a donné pouvoir à Monsieur Mohammed HADBI, Madame Chrystelle MAROSZ a donné pouvoir à Monsieur Henri MELLIER, Madame Alexandra DUVERNE a donné pouvoir à Monsieur Didier GUISY, Monsieur François KALFON a donné pouvoir à Monsieur Thierry BRISSON, Madame Marine GAIGNARD a donné pouvoir à Monsieur Baytir THIAW

SECRETARE :

Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Madame RAKOTOMANANA en qualité de Secrétaire de Séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 9 juillet 2015.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Pris acte du Rapport Annuel d'Activité et du Compte-rendu Financier, année 2014, produits par la Société des Eaux de Melun, Délégué du Service Public de distribution de l'eau ainsi que du Rapport du Maire sur le prix et la qualité du service d'eau potable (année 2014).
- ✓ Approuvé le nombre et la répartition ses sièges de Conseillers Communautaires au sein du Conseil Communautaire suite à l'extension du périmètre de la CAMVS.
- ✓ Voté la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2015 pour un montant de 212 275 € en fonctionnement et 144 323,26 € en investissement ; précisé que le Budget est voté au niveau du Chapitre et Chapitre « opérations d'équipement », par Nature, avec présentation croisée par fonction ; autorisé Monsieur le Maire à verser les subventions détaillées en annexe au document budgétaire et à reverser 100 000 € à la Fondation de France, qui aura l'obligation d'utiliser ce legs à concurrence de moitié pour la recherche contre la myopathie et de l'autre moitié pour la recherche contre la mucoviscidose, conformément au testament de Madame Odette Schermack.
- ✓ Voté au niveau du Chapitre, la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2015 de l'Office de Tourisme qui s'équilibre en dépenses et en recette.

- ✓ Décidé de contracter auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, une ouverture de crédit de trésorerie d'un montant maximum de 3.000.000 €.
- ✓ Autorisé l'allocation en non-valeur de titres pour un montant de 1 575,95 €.
- ✓ Accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n° 36595, souscrit par l'OPH77 auprès de la Caisse des Dépôts, destiné au financement des travaux de construction de 5 logements sur le Plateau de Corbeil et annulé et remplacé la délibération 2015.09.12.169.
- ✓ Arrêté la grille tarifaire des confiseries et des boissons vendues au cinéma « Les Variétés ».
- ✓ Pris acte du Rapport d'Activités et du Compte-rendu Financier, année 2014, produits par la S.A.P.P., Délégué du Service Public stationnement de surfaces et en ouvrage.
- ✓ Autorisé le versement de subventions aux associations dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur les crédits votés à l'article 6574, dans le cadre du Budget 2015, pour un montant de 22 860 €.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat d'un montant de 6 300 € pour le Musée de MELUN.
- ✓ Pris acte du Rapport d'Activités de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour l'année 2014 et de son Compte Administratif 2014.
- ✓ Mis en place la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche pour le calcul des différents tarifs de l'UIA.
- ✓ Fixé la participation financière des étudiants de l'Université Inter-Ages pour les sorties culturelles sous convention.
- ✓ Créé un emploi de Technicien Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Créé quatre emplois d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Créé un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Créer un emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, au Tableau des Effectifs.

- ✓ Vœu présenté par le Groupe «Bien vivre à Melun» à l'occasion de la semaine d'action contre les Traités Transatlantiques dits «de libre-échange» TAFTA/TTIP

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Monsieur Gérard MILLET